

Communiqué de presse

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET PERFORMANCE DES ENTREPRISES

La 16^{ème} édition des Trophées Arseg est lancée : Professionnels de l'Environnement de Travail, à vos candidatures !

Paris le 30 août 2022 - L'Association des Directeurs de l'Environnement de Travail (Arseg) lance aujourd'hui l'édition 2022 des « *Trophées de l'Arseg* », événement de référence de la filière pour valoriser et faire connaître l'environnement de travail. Destinés à célébrer les meilleurs projets de la profession, les Trophées Arseg permettent aussi de partager connaissances et expériences pour innover et pour améliorer la performance des entreprises.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 14 octobre 2022 sur <https://trophees-arseg.org>

Un événement de référence pour promouvoir l'environnement de travail

Créés par l'Arseg et co-produits par Weyou, les Trophées Arseg permettent depuis 2005 de récompenser chaque année les meilleurs professionnels de l'environnement de travail et s'affirment comme l'événement phare de la filière, couronné par une cérémonie de remise de prix dans le cadre du Salon Workplace Meetings (salon business dédié aux professionnels du secteur) qui se tient à Cannes du 22 au 24 novembre 2022 dans le cadre prestigieux du Palais des festivals. Les Trophées Arseg sont une opportunité unique pour les nommés et les lauréats qui bénéficient d'une mise en lumière de leurs innovations auprès de toute la profession.



Cinq catégories pour valoriser l'innovation et l'efficacité

Résolument placés sous le signe de l'innovation pour valoriser une profession qui se réinvente au rythme des évolutions des modes de travail en entreprise, les Trophées récompenseront 5 professionnels de l'environnement de travail dans les 5 catégories suivantes :

- Catégorie 1 : Les grandes découvertes de l'Environnement de Travail & de l'Immobilier
- Catégorie 2 : Les services les plus créatifs
- Catégorie 3 : Les inventions santé / bien-être
- Catégorie 4 : Les innovations durables
- Catégorie 5 : Les nouveaux concepts de l'Environnement de Travail & de l'Immobilier

Les dates clés des Trophées de l'Arseg

- | | |
|--|------------------|
| • Ouverture des candidatures | juillet 2022 |
| • Date limite de remise des dossiers | 14 octobre 2022 |
| • Validation des dossiers appelés au Grand Oral et communication sur la présélection des nommés 2022 | 21 octobre |
| • Soutenance pour le grand oral | 9 novembre 2022 |
| • Annonce des finalistes | 14 novembre 2022 |
| • Cérémonie de remise des Trophées | 24 novembre 2022 |

Informations pratiques

- La période de validité des projets présentés doit porter sur les années 2021 et 2022. (Hormis pour la catégorie 5 qui porte sur un concept, un projet non encore réalisé)
- Les frais d'inscriptions sont de 500 euros HT par dossier.
- Tarif spécial start-up – entreprise de moins de 3 ans : 250 euros HT.
- Une même entreprise peut déposer un dossier différent dans plusieurs catégories (chaque dossier fera l'objet de 500 euros HT de frais d'inscription – 2 catégories maximum)
- Les dossiers présentés par un prestataire seul ne seront pas acceptés, un binôme avec un DET est obligatoire.
- Le jury des Trophées se réserve la possibilité de décerner un prix spécial du jury.

Comment candidater ?

Le dossier de candidature complet est à télécharger [ICI](#) et à renvoyer par mail à l'adresse suivante contact@trophees-arseg.org au plus tard le 14 octobre 2022.

A propos de l'Arseg

L'Arseg est l'association professionnelle représentant la filière de l'Environnement de Travail, elle revendique 47 ans d'expertises et œuvre à la professionnalisation et à la promotion du métier de directeur/responsable de l'environnement de travail. Rassemblant plus de 2000 adhérents (directeur/responsable environnement de travail) répartis dans [6 délégations régionales](#), l'Arseg [organise près de 150 évènements annuels](#). A ce titre, elle a la légitimité à prendre part à tous les débats liés au travail : santé et bien-être des salariés, nouvelles organisations des espaces de travail, rapport au numérique, mobilité, aménagement du territoire, sécurité, etc.

En savoir plus : www.arseg.asso.fr / **Twitter :** [@ARSEG asso](https://twitter.com/ARSEG_asso)

Contacts médias

Julia Sojic et Amine Moussaoui
06 27 26 49 65 / 06 27 26 49 64
arseg@ozinfos.com

